

N° 100

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur
le projet de loi de finances pour 1981, adopté par l'Assemblée
Nationale.*

TOME XXIII

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Par M. Jacques MOSSION,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de :* MM. Michel Chauty, *président* ; Marcel Lucotte, Auguste Chupin, Bernard Legrand, Pierre Noé, *vice-présidents* ; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, André Barroux, Raymond Dumont, *secrétaires* ; Octave Bajeux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Jean Colin, Pierre Croze, Marcel Daunay, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Jean-Paul Hammann, Rémi Herment, Bernard Hugo (Yvelines), Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, Pierre Lacour, Robert Laucournet, France Lechenault, Fernand Lefort, André Lejeune, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Serge Mathieu, Marcel Mathy, Daniel Millaud, Louis Minetti, Paul Mistral, Jacques Moission, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Bernard Parmantier, Albert Pen, Pierre Perrin, Jean Peyrafitte, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, Jean Puech, Roger Quilliot, Jean-Marie Kausch, René Regnault, Michel Rigou, Roger Rinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, André Rouvière, Maurice Schumann, Michel Sordel, Pierre Tajan, Fernand Tardy, Kené Travert, Raoul Vadepiéd, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Joseph Yvon, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1933 et annexes, 1976 (annexe 14), 1980 (tome V), 1981 (tome VI).

Sénat : 97 et 98, annexe 9 (1980-1981).

Loi de finances. — Territoires d'Outre-Mer.

SOMMAIRE

	Pages
— INTRODUCTION	5

PREMIÈRE PARTIE

Evolution globale de la situation économique des Territoires d'Outre-Mer	7
---	----------

Chapitre premier

La situation économique de la Nouvelle-Calédonie.....	7
--	----------

Chapitre II

La situation économique de la Polynésie française.....	9
---	----------

Chapitre III

La situation économique à Wallis-et-Futuna	13
---	-----------

Chapitre IV

Les perspectives économiques dans les Terres australes et antarctiques françaises..	17
--	-----------

DEUXIÈME PARTIE

Orientations à la veille du VIII^e Plan dans les Territoires d'Outre-Mer	21
---	-----------

Titre I

Le développement de l'appareil productif.....	21
--	-----------

Chapitre premier

Les orientations et les actions sectorielles.....	22
I. — Tirer parti de toutes les potentialités du secteur primaire	22
A. — Agriculture.....	22
B. — Forêts.....	26
C. — Pêche, aquaculture et ressources de la mer.....	26
D. — Energies nouvelles.....	28
II. — Renforcer le tissu économique des Territoires.....	29
A. — Industrie et artisanat.....	29
B. — Tourisme	29

Chapitre II

Les actions générales complémentaires.....	31
I. — Développer les actions d'aménagement du territoire	31
A. — La réforme foncière.....	31
B. — L'irrigation.....	32
C. — Zones fragiles.....	32
II. — Organiser la commercialisation des productions locales	32
A. — Défense des productions locales.....	32
B. — Les circuits de commercialisation.....	32
III. — Accroître l'attraction du secteur privé sur les candidats à l'emploi et à la création d'entreprises.....	33
IV. — Adapter la formation des hommes aux besoins du développement	33
A. — L'éducation.....	33
B. — La formation professionnelle.....	34
C. — L'utilisation des moyens financiers de développement.....	34

Titre II

Poursuite du progrès social et améliorations des conditions de vie..... 39

Chapitre premier

La politique sociale..... 39
I. — Protection sociale des populations..... 39
II. — Aide à la migration..... 39

Chapitre II

Amélioration des conditions de vie..... 41
I. — Communications et désenclavement..... 41
II. — Améliorer la qualité de la vie..... 46
 A. — Logement 46
 B. — Santé..... 47
 C. — Politique culturelle..... 48

TROISIÈME PARTIE

Examen du Budget des Territoires d'Outre-Mer pour 1981..... 51
Examen en Commission..... 56

Mesdames, Messieurs,

C'est la troisième année que la Commission des Affaires économiques et du Plan du Sénat, est appelée à se prononcer pour avis sur le budget des Territoires-d'Outre-Mer.

Après avoir défini l'évolution économique en 1979 et au premier semestre 1980 en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie et à Wallis et Futuna, nous avons pensé qu'à la veille du VIII^e Plan, il serait bon d'essayer de faire une approche sur l'évolution économique et sociale dans les Territoires d'Outre-Mer, sachant que :

— à part le Nickel en Nouvelle-Calédonie, ces Territoires ont peu de ressources dans leur sous-sol ce qui rend indispensable l'exploitation des autres ressources que peuvent apporter l'agriculture, la forêt, la mer et les énergies nouvelles,

— ils constituent des entités économiques exigües ; ce sont des îles lointaines et dispersées qui posent le problème d'un double isolement par rapport à la métropole et par rapport à leur environnement géographique, d'où l'importance des communications et du désenclavement.

Malgré ces contraintes :

— ce sont des zones de relative prospérité au sein d'un environnement peu développé,

— ils sont dotés de beautés naturelles exceptionnelles aux noms évocateurs de folklore et de traditions qui renaissent.

Il s'agit là d'un atout majeur pour le développement du tourisme ; mais il y a là aussi la source d'une étonnante diversité qui ne peut qu'enrichir et embellir le patrimoine culturel national.

PREMIERE PARTIE

ÉVOLUTION GLOBALE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Chapitre premier

LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le nickel

Les ventes ont été supérieures en 1979 (57 800 tonnes) à celles de 1978 (43 700 tonnes) ; le second semestre de 1979 n'a toutefois pas suivi la progression du premier, et en ce qui concerne le premier semestre 1980, si les ventes ne diminuent pas il ne faut pas escompter un accroissement sensible en 1980 par rapport à 1979 ; d'ailleurs la Société le Nickel ne prévoit pas une production au delà de 47 000 tonnes.

Le Chrome

La production en 1979 est en nette augmentation (11 600 tonnes contre 8 229 en 1978) ; de même les exportations progressent (10 500 tonnes en 1979 contre 4 300 en 1978).

L'Agriculture

a) le café : un programme de relance prévoit la plantation de 2 000 hectares sur 10 ans ; 67 hectares ont été plantés en 1979, 107 hectares le seront en 1980.

507 tonnes de café ont été commercialisées en 1978, 663 en 1979.

b) le *coprah* : la production commercialisée a de nouveau baissé (700 tonnes contre 1 026 l'année précédente). Ceci peut s'expliquer par des conditions atmosphériques défavorables et le maintien des prix à la production (inchangés depuis 1975). Le prix a été relevé à 17 Francs CFP le kilo au premier semestre 1980.

c) l'*élevage* : sur 3 257 tonnes consommées en 1979, 1 422 tonnes ont été importées. Ces chiffres sont ceux de l'Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF). Il y a lieu d'ajouter entre 700 et 1 000 tonnes pour les bouchers de brousse.

Il semble cependant que la consommation de produits néo-calédonniens n'ait pas augmenté dans ce domaine ce qui peut paraître anormale compte tenu des possibilités du Territoire.

Le conseil d'administration de l'OCEF a habilité la direction de cet organisme à entreprendre les démarches nécessaires afin de réaliser un abattoir central qui devrait permettre d'améliorer la production et la commercialisation de la viande dans le Territoire.

d) la *pêche* : les prises ne font pas l'objet de déclaration systématique ; on ne peut donc fournir que des évaluations : environ 800 tonnes pour 355 bateaux recensés et 3 000 à 4 000 tonnes pour 5 000 bateaux de plaisance.

e) l'*énergie électrique* : la production a progressé de 5 % en 1979.

f) la *construction* : elle a été très déprimée en 1979 : 560 autorisations ont été délivrées contre 602 en 1978.

g) les *travaux publics* : l'activité est restée soutenue, ce qui a permis dans une certaine mesure de pallier aux conséquences néfastes de la crise qui affecte la construction de logements. Au total les dépenses ont crû de 15 % en 1979 par rapport à 1978.

Chapitre II

LA SITUATION ECONOMIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

Le coprah et ses dérivés

Après une assez longue période de marasme, les cours du coprah et de ses dérivés ont remonté considérablement en 1978 et au début de 1979.

En Polynésie, la production locale commercialisée de coprah est peu influencée par les variations des cours mondiaux, les producteurs locaux bénéficiant d'un prix garanti par le Territoire qui a créé à cet effet une Caisse de soutien du prix du coprah.

Les quantités livrées en 1978 et 1979 à l'Huilerie de Tahiti sont de 12 786 tonnes en 1978 et de 14 513 tonnes en 1979.

Malgré les progrès réalisés en ce qui concerne les quantités travaillées et le rendement en huile, l'usine dont la capacité de trituration est d'environ 28 000 tonnes de coprah par an, reste sous-utilisée.

En 1979, l'Huilerie de Tahiti a lancé la construction d'une unité de production d'aliments destinés aux animaux. Cette usine pourrait fabriquer environ 4 000 tonnes d'aliments pour bovins et porcins, et 3 500 tonnes de produits pour l'alimentation de poulets de chair.

La vanille

La culture du vanillier est tombée à son niveau le plus bas en 1978. La production de vanille verte a légèrement augmenté en 1979 (14,2 tonnes contre 10 tonnes en 1978).

Afin d'inciter les populations rurales à reprendre cette activité, les Pouvoirs Publics ont décidé de relever le prix d'achat de la vanille verte

au producteur de 280 à 800 Francs CFP le kilo pour la campagne 1980, ce qui correspond à une augmentation de 186 %.

Le café

La culture du caféier, comme celle du vanillier a été délaissée, les producteurs ne l'estimant plus suffisamment rémunératrice.

Le prix à la production ayant été relevé (270 F CFP le kilo contre 210 F CFP en 1977), on a assisté à la reprise des livraisons (180 tonnes en 1979 contre 125 tonnes en 1978).

Les produits vivriers, les légumes et les fruits

Les conditions atmosphériques défavorables ont eu pour conséquence une diminution importante des apports de produits vivriers sur les marchés de Papeete et de Pirae.

La production des fruits reste insuffisante pour satisfaire la consommation locale à l'exception toutefois de celle d'ananas qui a été encouragée afin d'alimenter une unité de production de jus dont la construction prévue en 1979 a été finalement reportée ; ce retard a obligé les producteurs à vendre leur récolte dans de mauvaises conditions.

La production animale

L'élevage bovin est resté très limité en raison principalement de la faible importance des terres disponibles. La production en 1979 ne s'est élevée qu'à 294 tonnes contre 359 en 1978 (moins 18 %).

L'élevage porcin a permis par contre de satisfaire environ les 2/3 de la consommation locale (532 tonnes sur 809 tonnes).

L'aviculture a continué à se développer ; environ 5 000 douzaines d'œufs sont produits par jour. Le poids des carcasses de volailles commercialisées est passé de 1978 à 1979 de 420 tonnes à 500 tonnes environ, ce qui reste insuffisant ; les importations se sont élevées à plus de 2 500 tonnes de poulets entiers ou découpés vendus à plus bas prix que les volailles produites localement.

Les produits de la mer

La production de la pêche polynésienne sous toutes ses formes est mal connue parce qu'elle est largement autoconsommée. Seules les quantités vendues sur les marchés sont comptabilisées. Elles sont estimées à 2 200 tonnes par an.

La production de perles a constitué pour la deuxième année consécutive une source de revenus importante pour le Territoire.

Les exportations se sont élevées à 86 092 grammes valant 156 millions de F CFP (contre 49 982 grammes valant 129 millions de F CFP en 1978).

Le tourisme

Le tourisme a continué à se développer bien que son essor ait été contrarié par le coût de plus en plus élevé du transport aérien.

La fréquentation touristique était de 93 941 touristes en 1978 pour 101 194 en 1979, soit 8 % en plus.

La capacité d'accueil a augmenté de 3 % en 1979. Elle était en effet de 2 114 chambres en fin d'année contre 2 060 un an auparavant.

L'énergie électrique

Les ventes de 1978 étaient en augmentation de 10 % par rapport à 1977. Elles ont progressées de 9 % en 1979 par rapport à 1978.

La construction de logements

Les autorisations délivrées en 1979 ont portées sur 922 logements (+ 12 %).

Les travaux publics

En 1979, l'activité a été un peu moins soutenue que celle des années précédentes (moins 13 %).

D'autres organismes que le Service d'Équipement ont lancé et poursuivi d'importants travaux qui ont compensé la diminution des dépenses territoriales d'équipement.

Les activités du Commissariat à l'Energie Atomique

Le Commissariat à l'Energie Atomique a continué à apporter sa participation scientifique et technique à différentes actions d'intérêt général.

Aux applications initialement prévues dans le domaine des énergies nouvelles, tel que le pompage d'eau douce par photopiles ou éoliennes, il convient d'ajouter le dessalement de l'eau de mer par procédé d'osmose inverse associé à une éolienne et la réalisation d'une mini-centrale hydraulique.

Aides à la production

Les Pouvoirs Publics ont créé en décembre 1979 le Fonds d'aménagement et de développement des îles de la Polynésie française (FADIP). Ce fonds a pour objet, en favorisant le développement des activités économiques, sociales et culturelles dans les archipels éloignés du Territoire, de donner à leurs habitants les moyens de rester sur place et d'encourager les populations attirées par Tahiti à s'installer ou à se réinstaller dans ces archipels.

Ces aides peuvent se cumuler dans certains cas avec celles du Fonds spécial pour le développement de l'industrie et de l'artisanat (FSDIA), créée en 1978.

Chapitre III

LA SITUATION ECONOMIQUE A WALLIS-ET-FUTUNA

I. — *Les productions naturelles*

A. — *L'agriculture*

L'archipel des îles Wallis-et-Futuna est constitué de terres d'origine volcanique. Alors que les sols d'Uvéea (Wallis) sont relativement plats et latéritiques, ceux de Futuna paraissent plus accidentés et plus variés. La dimension réduite du Territoire et la faiblesse numérique de sa population ne permettant pas la mise en place de grandes exploitations qui éprouveraient trop de difficultés pour écouler leur production.

Les terres agricoles, généralement fertiles, sont estimées à 5 500 hectares, soit environ le quart de la surface du territoire. On y cultive le taro, l'igname, le kapé (sorte de tubercule), la banane, l'arbre à pain et le manioc.

Ces produits constituent la base de l'alimentation locale. La production vivrière semble couvrir largement les besoins de la population originaire de l'archipel, et on note quelques exportations de certains de ces produits sur la Nouvelle-Calédonie.

Par contre, les produits alimentaires consommés habituellement par les Européens ne sont pas produits localement.

Les principales productions vivrières de l'archipel ont donné lieu aux estimations suivantes en 1978 :

— bananes.....	4300 tonnes
— fruits de l'arbre à pain.....	4400 tonnes
— taros.....	1750 tonnes

— kapé	1000 tonnes
— manioc.....	2400 tonnes
— ignames.....	560 tonnes
— noix de coco.....	2500000 unités

Les cocoteraies couvrent environ 4000 hectares et la moitié des noix ramassées est destinée à la production de coprah ; l'autre moitié est en partie utilisée pour la nourriture des porcs.

Des essais de cultures pérennes — caféier, poivrier — se sont soldés par des échecs en raison du régime de la tenure des terres (propriétés coutumières avec de multiples ayants-droits).

B. — *L'élevage*

D'après une estimation récente, le cheptel du territoire comprendrait environ 130 bovins (propriété de la mission catholique), 300 chevaux et 18000 porcs. Ce dernier chiffre est très nettement supérieur aux précédentes estimations (10000 têtes).

L'élevage porcin est surtout destiné aux fêtes coutumières au cours desquelles un nombre plus ou moins important de porcs est abattu.

On compte également plusieurs milliers de volailles.

Il faut noter qu'une direction des services ruraux a été créée en 1979.

C. — *La pêche*

La pêche est pratiquée de façon traditionnelle avec des pirogues et des bateaux à moteur, principalement dans le lagon d'Uvéa.

Il n'existe pas de commercialisation des produits de la pêche mais cette situation devrait changer prochainement, l'ouverture de deux poissonneries étant prévue dans le courant de l'année 1980.

Les résultats de la pêche en 1979 ne sont pas connus.

Il est rappelé qu'en 1978 les tonnages pêchés ont été estimés à 180 tonnes.

Depuis plus de dix ans, les Pouvoirs Publics essaient de promouvoir la modernisation et le développement de la pêche en favorisant la construction de bateaux à moteur ou de pirogues. Le chantier de Mata

Utu édifié dans ce but et géré par l'administration, a construit 27 embarcations en 1979. Celui de Futuna effectue uniquement des réparations.

Ces chantiers sont financés par le FIDES pour les matériaux et l'outillage et par le budget territorial pour les dépenses de main-d'œuvre (11 artisans travaillaient à Mata Utu en 1979).

D. — *La forêt*

La forêt, qui recouvrait une grande partie de l'archipel, a été victime des défrichages par brûlis. Près de 10 000 hectares, soit environ la moitié du territoire, ont été ainsi transformés en terres dénudées souvent stériles. Des travaux de reforestation portant sur 120 hectares sont en cours à Uvéa.

Certaines essences, le tamanou et le milo sont utilisées comme bois d'œuvre (constructions et sculptures traditionnelles) ; les pandanus servent à la couverture des toitures traditionnelles et à la confection de nattes et de vanneries ; le tutu, dont l'écorce est déroulée, sert à la fabrication de panneaux décoratifs (tapas).

II. — *Les autres activités productrices*

A. — *La construction et les travaux publics*

La construction de logements en dur financés par la Caisse centrale de coopération économique a diminué nettement ; la clientèle solvable susceptible de supporter les charges de la construction et du remboursement des prêts, est en effet très restreinte (12 prêts accordés en 1979 contre 58 en 1978).

Les travaux financés par les Pouvoirs Publics ont donc constitué l'essentiel de l'activité de ce secteur dans le courant de l'année.

Les dépenses liquidées se sont élevées à 143,3 millions de F CFP ainsi répartis :

- entretien et amélioration
du réseau routier.....31 millions
- protection du littoral..... 3,9 millions

— entretien et construction d'ouvrages maritimes.....	36,5 millions
— électrification.....	2,9 millions
— entretien et construction de bâtiments.....	40,7 millions
— alimentation en eau.....	8,6 millions
— dépôts d'hydrocarbures.....	4,2 millions
— acquisition de matériel routier.....	15,5 millions

La station de radio FR3 a commencé à fonctionner le 1^{er} mars 1979 (six heures d'émission par jour).

B. — *Le tourisme — les relations extérieures*

Le tourisme constitue pour le territoire une ressource potentielle. Toutefois, l'infrastructure hôtelière est limitée à six chambres (Uvéa) et à un gîte d'étape. Il n'y a aucune statistique sur l'activité touristique.

La desserte aérienne de l'archipel est assurée au départ de Nouméa par un vol hebdomadaire direct et depuis le mois d'août 1979 par une seconde liaison via Nandi (Fidji) ; 5 350 passagers ont été transportés sur la ligne directe en 1978.

Un armement privé exploite une ligne maritime régulière entre Nouméa et l'archipel à raison d'une liaison par mois.

Les produits transportés en provenance de la Nouvelle-Calédonie représentent environ 8 000 tonnes par an.

Chapitre IV

LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

Les Terres australes et antarctiques françaises (T.A.A.F.) forment le dernier Territoire d'Outre-Mer.

Ces terres, et principalement celles situées au Nord des îles Kerguelen, sont un relais entre les territoires de l'Océan Indien et l'Antarctique.

En dehors des techniciens et des savants appelés à y séjourner, elles n'abritent aucune population permanente. L'importance économique des T.A.A.F. est liée aux possibilités offertes à la pêche et à l'exploitation des océans dans la zone économique.

I. — *Saint-Paul et Amsterdam*

A la suite de l'appauvrissement des stocks de langoustes qui a été constaté de 1972 à 1975, l'administration a été conduite à réduire le niveau des contingents de pêche qui étaient alors autorisés (300 à 350 tonnes de queues de langoustes).

Les mesures qui ont été prises en 1976 avec l'appui scientifique du Muséum national d'histoire naturelle ont permis une régénération progressive des stocks et il a été possible de relever les contingents autorisés au fur et à mesure des résultats ou du déroulement des campagnes.

Les contingents (en queues de langoustes) pour les différentes campagnes ont évolué de la façon suivante :

- 1975-1976 : 90 tonnes ;
- 1976-1977 : 110 tonnes ;
- 1977-1978 : 130 tonnes, puis 140 tonnes en cours de campagne ;

- 1978-1979 : 150 tonnes ;
- 1979-1980 : 160 tonnes ;
- 1980-1981 : 176 tonnes (prévision).

La pêche de poisson a fait l'objet d'un contingent pour la première fois au cours de la campagne 1976-1977 (150 tonnes). Il a été fixé à 120 tonnes en 1977-1978, à 90 tonnes en 1979-1980 et en 1980-1981. Il faut noter que ce contingent n'a été maintenu que pour le cabot et la fausse morue et que les prises sont systématiquement inférieures aux chiffres autorisés.

II. — *Les Iles Kerguelen*

La pêche de poisson au large des Iles Kerguelen est quasi exclusivement le fait d'armements étrangers (soviétiques, japonais et polonais). Les statistiques fournies par les autorités soviétiques montrent que l'effort de pêche est très cyclique ; une année de fort prélèvement, deux années de repos des stocks (1974 : 5 000 tonnes ; 1975 : 25 000 tonnes ; 1976 : 17 000 tonnes ; 1977 : 98 000 tonnes).

Après la création d'une zone économique au large des côtes de Kerguelen, un accord de pêche a été signé avec les autorités soviétiques leur accordant un contingent de pêche de 35 000 tonnes pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 1979 et le 31 décembre 1980. Un accord similaire a été conclu avec la Pologne accordant à ce pays un contingent de 11 200 tonnes pour la même période.

Parallèlement à ces mesures, il est apparu nécessaire de mettre à l'étude les conditions dans lesquelles les armements français pourraient exploiter ces ressources.

L'amélioration de la connaissance des ressources halieutiques s'obtient par des campagnes expérimentales comme celle menée par le navire de grande pêche « Jutland » dans les derniers mois de l'année 1979 et, également grâce à la présence prévue dans les accords bilatéraux, d'observateurs français embarqués à bord des chalutiers russes et polonais.

III. — *Perspectives de mise en valeur économique du Territoire*

La pêche maritime offre indéniablement des perspectives comme les chiffres énoncés ci-dessus le démontrent, à condition que puissent être surmontés un certain nombre de handicaps qui résultent de l'éloignement.

L'aquaculture des saumons et des truites de mer est actuellement expérimentée dans les eaux de Kerguelen. La réussite de cette expérience représenterait un produit exportable à haute valeur marchande qui réduirait considérablement la part relative du transport et du conditionnement dans les prix de revient.

Il faut signaler, pour mémoire, les champs d'algues marines qui pourraient constituer, sous réserve d'études approfondies, une matière première pour l'industrie chimique.

L'élevage des moutons permet quelques exportations vers la Réunion et l'île Maurice et semble une activité susceptible d'être valorisée.

En ce qui concerne les ressources minérales, les progrès de la technologie devraient permettre d'explorer le plateau continental au large de Kerguelen, qui compte tenu de sa structure géologique, pourrait contenir les hydrocarbures. Il est trop tôt, par contre, pour dire si les zones économiques autour des Terres australes françaises peuvent contenir des gisements exploitables de nodules polymétalliques.

DEUXIEME PARTIE

ORIENTATIONS A LA VEILLE DU VIII^e PLAN DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Titre I. — Le développement de l'appareil productif

Sauf pour la Nouvelle-Calédonie, les Territoires ne disposent pas de ressources dans leur sous-sol, et ils se situent loin des marchés d'approvisionnement et d'écoulement.

Il leur faut donc exploiter toutes les autres ressources possibles de matières premières et de richesses pour développer leur appareil productif.

Il s'agit bien sûr de l'agriculture, de la forêt ou de l'exploitation des ressources de la mer ; mais il s'agit aussi de la qualité du climat et des paysages qui permet le développement du tourisme, ou encore des possibilités offertes par l'aquaculture (l'agriculture de l'an 2000), ou les énergies nouvelles.

Un premier impératif du développement de l'économie, est de tirer parti de toutes les potentialités du secteur primaire sur lequel reposent les possibilités de greffer des activités de transformation et de valorisation.

Au-delà des activités du secteur primaire, le développement de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme permettra de renforcer l'appareil productif des Territoires d'Outre-Mer.

Chapitre premier

LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS SECTORIELLES

I. — *Tirer parti de toutes les potentialités du secteur primaire*

A. — *L'agriculture*

L'agriculture est et restera une activité de base des Territoires d'Outre-Mer. Un des premiers objectifs est de préserver l'acquis en consolidant les grandes productions traditionnelles d'exportation. Mais, il faut se rendre compte que le développement des productions traditionnelles se heurte aux limites des quotas d'écoulement fixés par les règles nationales ou communautaires. De sorte qu'une expansion du secteur agricole ne peut être attendue que de la diversification de l'agriculture dans deux directions :

— d'une part la satisfaction des besoins locaux, car il est paradoxal de constater que les économies à dominante agricole continuent de dépendre pour une part importante, des importations de viande, de poissons, de fruits et légumes.

— d'autre part, l'exportation de produits agricoles tropicaux ou de contre-saison sur le marché national ou communautaire et à l'étranger, afin de donner un contenu plus concret à l'intégration des Territoires d'Outre-Mer dans l'espace économique français ou européen ainsi qu'à leur insertion dans leur environnement économique.

Trois orientations sont donc proposées pour l'agriculture :

— la consolidation des grandes productions agricoles d'exportation,

— la satisfaction des besoins locaux en viandes, fruits et légumes,

— l'exportation de produits agricoles tropicaux ou de contre-saison.

1. *Les grandes propositions agricoles d'exportation*

La situation de l'agriculture des Départements d'Outre-Mer, est très différente de celle des Territoires d'Outre-Mer.

Les Départements ont bénéficié de la relative proximité de la Métropole pour développer de grandes productions écoulées sur le marché national (canne à sucre à la Réunion, bananes aux Antilles), tandis que les Territoires situés plus loin, et ayant peu de relations économiques, possèdent surtout des cultures tournées vers la consommation locale.

2. *Satisfaire les besoins locaux en viande, fruits et légumes*

L'élévation rapide des niveaux de vie, entraîne une forte augmentation de la consommation de produits agricoles. La dépense vis-à-vis des importations est plus atténuée dans les Territoires d'Outre-Mer. La production locale ne suit toutefois pas l'augmentation parallèle de la consommation.

C'est ainsi que la Nouvelle-Calédonie répond à la totalité de ses besoins en viande bovine et porcine et parvient à 70 % de couverture pour les produits maraîchers, mais les besoins ne sont pas couverts pour l'aviculture, les cultures fruitières et les céréales (blé, maïs, sorgho).

La Polynésie satisfait également ses besoins en produits vivriers et maraîchers traditionnels et en viande porcine, mais des importations croissantes sont observées sur la viande bovine et les volailles.

Enfin, Wallis-et-Futuna produit la quasi-totalité des produits vivriers et maraîchers consommés par la population locale (taro, igname, café, arbre à pain, etc.), et la consommation de protéine se limite au poisson et au porc.

En ce qui concerne les orientations pour l'avenir, il convient de distinguer l'élevage et les cultures maraîchères et fruitières.

En ce qui concerne l'élevage, des marchés importants et croissants existent et permettent d'envisager un développement de l'élevage local. Dans certains cas, les marchés sont déjà satisfaits en totalité par la pro-

duction locale : l'élevage bovin en Nouvelle-Calédonie, l'élevage porcin en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

On peut dégager les orientations suivantes :

a) la consommation de viande bovine et porcine est suffisamment importante pour justifier la poursuite ou la mise en place de plans de développement visant la satisfaction des besoins locaux.

A cet égard, il convient de favoriser le développement de l'élevage bovin en Polynésie française.

b) dans tous les Territoires, la production en viande de volaille ne permet pas de satisfaire les besoins en raison sans doute de la dispersion de la production auprès de nombreux petits producteurs.

Il est possible d'envisager la satisfaction du marché local en transformant certaines petites unités en élevage de type industriel.

Un telle action devrait reposer sur la formation des éleveurs par des aides à la création des élevages et une assistance technique visant à améliorer les techniques de production et de gestion.

Toutefois, à Wallis-et-Futuna où l'économie est restée plus traditionnelle, le développement de petits élevages de type familial est plus adapté.

En ce qui concerne les cultures maraîchères et fruitières, la production ne pourra s'ajuster sur la consommation et il faudra admettre généralement que l'autosuffisance sera rarement atteint à 100 %.

En effet :

— les productions sont souvent saisonnières et il est nécessaire d'avoir recours aux importations entre deux cycles de production ;

— la consommation concerne en partie des fruits et légumes de pays tempérés qui ne peuvent pas toujours être produits sur place (melons, cerises) ;

— les productions sont généralement le fait de petits producteurs isolés qui ne peuvent ajuster la production au niveau de la consommation.

A cet égard, il convient d'observer que les productions fruitières et dans une moindre mesure les productions maraîchères, sont restées au stade de la culture en jardins familiaux, voire de la simple cueillette dans le cas des fruits locaux.

il n'existe pas encore de productions intensives à partir de plantations ou de vergers qui permettraient de multiplier les rendements, d'abaisser les prix, d'accroître la consommation et de freiner les importations.

La création de vergers et d'exploitations modernes pour la production de fruits et légumes peut être une des actions originales du VIII^e Plan.

Elle doit répondre à deux préoccupations :

— assurer une production locale pour tous les fruits et légumes tropicaux (bananes, ananas, mangues, papayes, litchis),

— implanter des variétés locales pour certains fruits et légumes des pays tempérés (oranges, mandarines, pommes, pêches, raisins, fraises, etc).

De telles orientations imposent la mise en place d'un ensemble d'actions cohérentes dont les plus importantes concernent :

— la formation et la vulgarisation ; si la formation de la main-d'œuvre salariée peut être assurée sur place, par contre il est souhaitable que le chef d'exploitation puisse compléter sa formation par un stage pratique sur une exploitation existante en métropole ou à l'étranger,

— les structures professionnelles ; il est souhaitable de favoriser le regroupement des producteurs afin qu'ils puissent organiser à la fois leur approvisionnement (par exemple créations de pépinières), et la commercialisation des produits, en constituant éventuellement des groupements d'intérêt économique avec d'autres professionnels concernés tels que l'import-export, les grandes surfaces et le commerce de détail,

— la recherche appliquée ; il s'agit essentiellement de rechercher, soit des variétés locales pour les fruits et légumes de pays tempérés, soit des variétés de fruits et de légumes tropicaux présentant les meilleures caractéristiques d'exploitation (rendement à l'hectare, résistance aux maladies, etc.).

— l'atténuation des risques climatiques ; il convient de favoriser par l'irrigation les productions dont le cycle de végétation se situe en période sèche.

3. Exporter des produits agricoles tropicaux ou de contre-saison

L'augmentation des pouvoirs d'achat, les progrès réalisés dans les transports et la diffusion des modes de consommation font que les

populations des pays développés sont de plus en plus disposées à consommer des fruits et légumes exotiques ou à payer plus cher des produits courants achetés hors saison.

Actuellement, en dehors de quelques initiatives isolées et limitées, il n'y a pas eu de réalisations spectaculaires dans ce domaine. Il n'en demeure pas moins, que les Pouvoirs publics devront s'attacher dès à présent, d'une part à aider les promoteurs locaux qui tentent les expériences dans ce sens, et d'autre part à mettre en place les conditions favorables au développement de telles activités au cours du VIII^e Plan.

Il faut aider les expériences actuelles d'exportation, en ce qui concerne les fleurs et les plantes d'ornement.

Dans une perspective de développement à long terme de l'agriculture, il appartient aux Pouvoirs Publics de promouvoir les activités d'exportation de fruits et légumes tropicaux.

Pour les Territoires d'Outre-Mer, les marchés institutionnels que sont la Métropole et la CEE, restent trop éloignés, tandis que les marchés plus proches ne sont pas toujours desservis par des moyens de communication adaptés. Malgré ces handicaps, des exportations peuvent être envisagées vers le Japon pour la viande bovine de Nouvelle Calédonie et l'horticulture de la Polynésie; des exportations de fruits de la Polynésie vers la Nouvelle-Zélande pourraient également être développées.

B. — *Les forêts*

Il faut poursuivre le reboisement des Territoires d'Outre-Mer : des programmes de reboisement ambitieux sont lancés aussi bien en Nouvelle-Zélande qu'en Polynésie et à Wallis-et-Futuna.

C. — *Pêche, aquaculture et ressources de la mer*

Dans les Territoires d'Outre-Mer, la satisfaction du marché local est assurée en quasi totalité par la pêche locale. Les actions à entreprendre au cours du VIII^e Plan concernent surtout l'amélioration des conditions de production et de commercialisation. C'est ainsi qu'à Wallis-et-Futuna, il convient de préserver l'équilibre écologique du lagon de Wallis en développant la pêche vers le large et aider les pêcheurs à se doter d'embarcations plus importantes et plus performantes.

En Polynésie où la pêche est un élément important de la vie des atolls (production de 10 000 tonnes pour 140 000 habitants) l'objectif essentiel est d'améliorer la collecte, l'entreposage et la commercialisation des produits sur le marché international.

Enfin, en Nouvelle-Calédonie, où la consommation locale est satisfaite à 80 % par des prises de plaisanciers, un développement de la pêche artisanale ne pourra être envisagé que dans la perspective de l'exportation sur le marché international.

Il faut développer l'aquaculture sur des espèces à forte valeur marchande.

En Nouvelle-Calédonie, les expérimentations sur l'élevage de la crevette de mer à la station de la Baie St Vincent, ont été positives et les travaux d'extension de bassins (10 ha) sont en cours pour démontrer la possibilité d'exploitation économique ; les objectifs ont été fixés à 200 tonnes pour 70 ha de bassins ; par ailleurs l'adaptation de la chevette est à l'étude.

En Polynésie, de nombreuses expériences aquacoles ont été conduites, en raison des conditions écologiques particulièrement favorables. Les expérimentations sur la chevette menée par le Centre d'Océanologie du Pacifique (COP), ont permis d'envisager la construction — en cours —, d'une ferme de 10 ha pour faire la démonstration économique de l'opération. L'objectif final étant de 100 tonnes pour 30 ha de bassins.

Par ailleurs, des expérimentations portent sur l'élevage de crevettes de mer, de moules vertes des Philippines, de l'huître japonaise, des carangues (poissons marins), des huîtres nacrées et des algues spirulines.

La recherche des possibilités d'exploitation de la zone économique maritime doit être entreprise.

Dans la zone des 200 milles, un domaine maritime immense (10,7 millions km²), a une potentialité considérable aussi bien pour la pêche que pour les ressources minérales ou d'énergies nouvelles.

La pêche industrielle repose uniquement sur les thonidés. Le prélèvement annuel possible est évalué à 30 000 tonnes dans le Pacifique ; par ailleurs l'océan Atlantique commence à offrir des perspectives immenses avec surtout le krill, petite crevette de 5 à 6 cm de long, dont les possibilités de production, c'est-à-dire de prélèvement sans risque d'épuisement, sont estimées à plus de 100 millions de tonnes par an. A

titre de comparaison, on peut rappeler que les 60 millions de tonnes de poissons pêchés dans le monde, fournissent 10 % des protéines consommées par l'humanité.

La capture des thonidés effectuées par les armements japonais et coréens dans les eaux du Pacifique s'élèvent à environ 30 000 tonnes et représentent la moitié de la production française, tandis que les navires soviétiques et polonais prélèvent environ 50 000 tonnes de poissons antarctiques dans les eaux des Kerguelen.

Les possibilités de pêche sont donc essentiellement exploitées par des armements étrangers qui se contentent de prélever les ressources sans leur faire subir un traitement à terre.

Dans le cadre d'un redéploiement de la pêche française, il serait souhaitable d'amener les armements français à pêcher le thon dans nos eaux ; à cet effet, l'Etat devrait apporter son aide à des campagnes expérimentales entreprises par des professionnels et permettant de mieux connaître les bancs et de tester les techniques de pêche.

Au niveau de la commercialisation des produits, compte tenu de la proximité relative des marchés japonais et américains pour le thon du Pacifique, il serait intéressant d'envisager la création de sociétés mixtes franco-japonaises et franco-américaines qui garantiraient la sécurité de l'écoulement.

Les ressources minérales et énergétiques se composent des nodules, des hydrocarbures des fonds marins et de l'énergie thermique :

— pour les nodules, le CNEXO a entrepris une campagne de repérage ; un champ au Nord des Tuamotou et à l'Est des Marquises a été mis en évidence. Des programmes de recherche et d'expérimentation des techniques de ramassage doivent être élaborés,

— pour les hydrocarbures, des demandes d'exploration au large de la Nouvelle-Calédonie ont mis en évidence d'épaisses couches de sédimentation, mais la profondeur (2000 à 2500 mètres), ne permet pas actuellement l'exploitation (record 1335 mètres au large du Gabon),

— en ce qui concerne l'énergie thermique des mers, le CNEXO a conduit des études qui devraient déboucher sur une phase d'étude à Tahiti d'une centrale pilote de faible puissance (1 à 10 MWE).

D. — *Les énergies nouvelles*

L'énergie solaire, l'énergie éolienne, la biomasse, la géothermie et l'énergie thermique ont un rôle privilégié à jouer dans les Territoires

d'Outre-Mer. Le prix de l'énergie y est d'ailleurs plus élevé qu'en métropole.

En Polynésie, une convention a été signée en juillet 1978 ; elle définit les conditions d'exécution et de financement d'un programme triennal de démonstration des énergies solaires et éoliennes. Ce programme est financé par le Commissariat à l'Energie Solaire (50 %), le C.E.A. (25 %), et le territoire (25 %).

Un projet de convention actuellement à l'étude devrait déboucher sur la création d'un comité solaire en Nouvelle-Calédonie.

La production d'électricité à partir de l'énergie thermique de la mer doit donner lieu en 1980 à une seconde phase d'étude comportant l'étude océanographique du site de Tahiti et des tests technologiques de composants techniques.

Dans le domaine de la géothermie, la Polynésie et les Kerguelen apparaissent comme des sites favorables. Aucune action de prospection n'y a jusqu'ici fait l'objet d'un développement systématique.

II. — *Renforcer le tissu économique des Territoires*

A. — *L'industrie et l'artisanat*

Il faut favoriser la création de petites entreprises locales dans l'industrie et l'artisanat par le développement des petites entreprises de type familiale ou artisanale notamment dans les activités d'animation et de loisirs connexes à l'hôtellerie.

On doit aussi créer des ateliers ou des usines relais en encourageant les Chambres consulaires à être les promoteurs avec des subventions communales.

B. — *Le tourisme*

La volonté de développement du tourisme se heurte à des handicaps qu'il faut surmonter.

L'un de ceux-ci est l'éloignement ; le problème de l'extension des lignes aériennes est étroitement lié à celui de l'équipement hôtelier.

La Polynésie française dispose d'un acquis touristique appréciable (près de 100 000 touristes par an), et d'atouts incomparables : une image de marque qui n'est plus à créer sur nombre de marchés, un office de développement du tourisme doté de ressources propres substantielles.

Confronté à une crise qui traduit le fléchissement et l'essoufflement de certains marchés traditionnels (Australie, USA), le Territoire doit :

— relancer une action commerciale vers ses marchés naturels, Amérique (côté Ouest), Japon (à condition que soit levé l'obstacle de la desserte aérienne), et à un niveau moindre la Métropole ;

— consolider la desserte aérienne interne ;

— assurer les conditions de son développement futur en préparant un plan global de relance mettant l'accent sur la problématique foncier et le marketing touristique.

De façon générale, il convient sans doute sur tous les Territoires, de mettre en œuvre les recommandations du colloque de mars 1979 tenu à Papeete.

Il en va ainsi de la Nouvelle-Calédonie encore peu ouverte sur le tourisme, mais à portée des marchés australiens néozélandais et surtout japonais, pour lesquels il convient de reconstituer un ensemble hôtelier d'environ 200 chambres.

Les opérations retenues sont :

— investissement hôtelier de l'hôtel de We à Lifou, et organisation d'une mission d'investisseurs sur les projets hôteliers de Nouméa en Nouvelle-Calédonie.

— organisation professionnelle : assistance du territoire pour le lancement d'un organisme regroupant l'ensemble des agents intéressés.

Chapitre II

LES ACTIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES

I. — *Développer les actions d'aménagement du territoire*

Il faut au cours du VIII^e Plan, engager une évolution en profondeur des structures agricoles, et mettre en place de nouveaux programmes d'aménagement du territoire rural, les objectifs étant :

— la création d'exploitations agricoles modernes et viables en vue d'y installer des jeunes, ce qui suppose la mise en œuvre de réforme foncière visant à croître le nombre de propriétés de dimensions moyennes ainsi que la récupération de terres incultes ou insuffisamment cultivées,

— la poursuite de l'irrigation,

— l'élaboration de nouveaux plans de mise en valeur de certaines zones sensibles telles que la côte Est de la Nouvelle-Calédonie et les archipels de la Polynésie.

A. — *La réforme foncière*

En Nouvelle-Calédonie, le problème foncier est lié à la revendication de l'ethnie mélanésienne, d'une redistribution des terres « appropriées » détenues par les européens.

Le projet de loi (Sénat, n° 104, 1980-1981) relatif à l'aménagement foncier et à l'établissement rural dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, déposé en première lecture sur le Bureau du Sénat, devrait permettre au Parlement d'étudier cet important et délicat problème.

En Polynésie, la complexité de la situation foncière en indivis est un obstacle important au développement des activités agricoles ou économiques.

B. — *L'irrigation*

Aucune opération importante n'a été réalisée jusqu'à ce jour dans les Territoires d'Outre-Mer.

Les superficies irriguées sont évaluées à 600 ha en Nouvelle-Calédonie et 150 ha en Polynésie.

C. — *Les zones fragiles*

Les archipels de la Polynésie doivent être aménagés. 3/4 de la population habitent les îles du Vent et la moitié est concentrée à Tahiti. Il faut donc :

- des liaisons inter-insulaires,
- une mise en place d'un système éducatif et de santé bien réparti,
- l'achèvement d'infrastructures (ports, aéroports, électrification, et adduction d'eau).

En Nouvelle-Calédonie le F.A.D.I.L., créée en 1975 dans le cadre du FIDES, est un fonds destiné à développer les activités agricoles, de la pêche, de l'artisanat et du tourisme des mélanésiens, qui pour des raisons culturelles (vie en tribus) et traditionnelles (réserves foncières), ne peuvent être pris en compte par les schémas classiques d'interventions des organismes publics.

II. — *Organiser la commercialisation des productions locales*

A. — *Défendre les productions locales*

Il faut compenser au moins partiellement l'inégalité due aux salaires plus élevés et à l'absence de droits de douane sur les produits importés par rapport aux pays voisins, par un recours à la modulation des taux d'octroi de mer et des taux de frêt, à l'octroi des marchés publics de préférence aux entreprises locales.

B. — *Les circuits de commercialisation*

Il faut favoriser les ventes des producteurs locaux sur les marchés extérieurs.

— Le développement de l'élevage, des cultures fruitières et maraîchères, n'est possible que si les producteurs se regroupent (coopératives, SICA, associations de producteurs), organisent en commun la commercialisation des produits (réseaux de ramassage et de collecte,

centres de calibrage, de conditionnement, stockage en chambre froides, structures de vente), et se présentent en interlocuteur unique devant les Pouvoirs Publics pour les demandes d'aides et auprès du commerce local pour la passation de contrats d'approvisionnement.

— Il faut regrouper les producteurs et les importateurs locaux en associations ou groupements d'intérêt économique interprofessionnel ayant pour but de fixer le volume des importations en fonction des productions locales.

III. — *Accroître l'attraction du secteur privé sur les candidats à l'emploi et à la création d'entreprises*

Il faut atténuer les disparités de salaires entre secteur public et privé et développer les mesures en faveur de la création d'entreprises en abaissant le seuil d'aide en dessous de 5 emplois, en supprimant la référence des aides à un plafond d'investissement par emploi créée, et en étendant le champ d'action des incitations fiscales aux commerces et aux services.

IV. — *Adapter la formation des hommes aux besoins du développement*

A. — *L'éducation*

La scolarisation des jeunes accuse un retard important dans l'enseignement secondaire (en Polénysie), et dans le primaire (à Wallis-et-Futuna).

Le taux d'échecs est élevé, et la déperdition des connaissances à la sortie de l'école est extrêmement rapide.

Il faut :

- implanter des maternelles,
- améliorer la formation des enseignants,
- prolonger la scolarisation à 16 ans,
- réviser périodiquement les programmes de l'enseignement technique,

— créer des centres de formation dispensant un enseignement technique polyvalent lié aux besoins économiques locaux, et devant aboutir à la création de petites entreprises. L'expérience des C.E.T.A.D. (Centre d'Enseignement des Technologies Appropriées au Développement), constitue une direction très intéressante dont les résultats doivent être suivis au cours du VIII^e Plan.

B. — *La formation professionnelle*

Les moyens mis en place doivent viser à former des candidats à un emploi salarié, mais également former des candidats à la création d'entreprises (artisans, chefs d'exploitation agricole, entrepreneurs).

Les besoins en main d'œuvre qualifiée sont relativement limités pour une activité donnée. Il faut donc éviter de mettre en place des structures trop lourdes qui produiraient chaque année un flux régulier de diplômés condamnés en grande partie à la migration ou au chômage. Il faut pour cela s'orienter vers des formules souples et ponctuelles de formation (conventions, stages en entreprise, formation en métropole).

C. — *Mieux utiliser les moyens financiers du développement*

Les subventions que l'Etat consacre au développement des Territoires d'Outre-Mer, sont constitués par les interventions des ministères techniques et les dotations des fonds spécifiques (le F.I.D.E.S. pour les Territoires d'Outre-Mer).

Une plus grande mobilisation des moyens financiers au profit du développement économique est à rechercher au travers d'une meilleure utilisation des fonds spécifiques et d'une participation accrue des budgets des collectivités locales au financement des actions du plan.

Les recours aux procédures contractuelles entre l'Etat et ses partenaires régionaux et locaux permettraient d'établir un partage clair des responsabilités entre l'Etat et les collectivités concernées.

1. — *Les fonds spécifiques*

Le F.I.D.E.S. doit être l'instrument privilégié du développement économique dans les Territoires d'Outre-Mer.

La réforme récente a porté à 50 % la part du Fonds répartie localement. La création du F.A.D.I.L. (Fonds d'aide au Développement de l'Intérieur et des Iles de la Nouvelle-Calédonie) et du F.A.D.I.P. (Fonds d'Aménagement et de Développement des Iles de la Polynésie française) pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie doivent aussi être les instruments privilégiés du développement économique des T.O.M.

A cet égard il y a lieu de souligner qu'une lacune est à combler dans la mesure où un fonds équivalent au F.A.D.I.L. ou au F.A.D.I.P. n'existe pas encore pour Wallis et Futuna.

a) *Le F.A.D.I.L.*

Créé en 1975 par la loi de finances rectificative pour 1975, le Fonds d'Aide au Développement de l'Intérieur et des Iles de la Nouvelle-Calédonie est un fonds distinct du F.I.D.E.S., à l'origine, puis inscrit à partir de 1977 comme ligne du F.I.D.E.S.

Ce fonds est destiné à développer en Nouvelle-Calédonie les activités agricoles de l'élevage, de la pêche, de l'artisanat et du tourisme, qui pour des raisons culturelles (vie en tribus) et traditionnelles (caractère inaliénable des réserves foncières qui ne peuvent de ce fait servir de garanties à d'éventuels prêts) ne peuvent être pris en compte par les schémas classiques d'interventions des organismes publics.

Le F.A.D.I.L. a donc mis en place :

— une garantie aux emprunts contractés par les mélanésien qui se risquent dans un exploitation à caractère économique,

— une prime d'équipement de 30 % pouvant atteindre exceptionnellement 50 %, permettant de constituer l'apport personnel exigé par les établissements financiers,

— des bonifications d'intérêt pour alléger les charges de remboursement des prêts,

— un chantier de construction d'embarcations de pêche ; ce chantier géré par une coopérative, achète les matériaux nécessaires à la construction des bateaux (bois, peinture, moteur), et les monte avec l'aide du bénéficiaire qui rembourse par la suite le coût de l'embarcation.

Chaque année, sur présentation d'un bilan et d'un programme par le Comité de direction du F.A.D.I.L., siégeant localement, le Comité directeur du F.I.D.E.S. ouvre un crédit au Haut Commissaire de la République, président du comité de direction du F.A.D.I.L. et ordonnateur secondaire du F.I.D.E.S.

Mais pour déconcentrer au maximum les interventions, les décisions sont prises par les chefs de subdivision assistés d'une commission locale pour les dossiers ne dépassant pas 1 millions de francs CFP.

b) *Le F.A.D.I.P.*

Sur une initiative parlementaire, le Gouvernement et le Parlement ont décidé en 1979 de lancer une politique d'aide au développement des Archipels éloignés de la Polynésie Française.

Au budget de 1979, une dotation de 9 millions de francs a été affectée à cette action et par résolution du 26 avril 1979, le comité directeur du F.I.D.E.S. a décidé de mettre ces fonds à la disposition du Haut Commissaire de la République en Polynésie française, qui est chargé de les gérer dans le cadre d'un Fonds d'Aménagement et de Développement des Iles de la Polynésie Française, dénommé F.A.D.I.P.

Le F.A.D.I.P. a pour objet, en favorisant la culture du coprah et le développement des activités économiques, sociales et culturelles dans les archipels éloignés, de donner à leurs habitants les moyens de rester sur place et d'encourager les populations attirées par Tahiti à s'installer ou à se réinstaller dans ces archipels.

Les interventions du F.A.D.I.P. sont de quatre sortes :

— l'aide aux préparateurs de coprah, qui prend la forme d'une prime par kilo de coprah récolté, est fixée par le comité directeur du F.I.D.E.S. (5 Francs CFP par kilo en 1979) ; elle revient aux salariés, lorsque la préparation est assurée par une société,

— les aides au retour dans les îles qui comprennent une prime de réinstallation ou une prime de premier emploi (5 fois le SMIC mensuel), une subvention aux frais d'aménagement d'un logement, la prise en charge des frais de transport, et le cas échéant, la prise en charge des frais de formation professionnelle,

— l'aide à la revitalisation des archipels qui repose sur l'octroi d'une prime d'équipement fixée en pourcentage (30 % à 50 %) ou au forfait, selon qu'il s'agisse d'investissements dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat ou le tourisme,

— les dotations mises à la disposition des chefs de subdivision pour le financement d'opérations communales ou intercommunales d'équipement public présentant un caractère d'urgence caractérisée et pour le financement d'actions publiques qui concourent au maintien ou au retour des populations dans les archipels.

2. — *Les budgets des collectivités locales*

La réforme du F.I.D.E.S. a accrue les responsabilités des Assemblées locales sur le plan du développement économique, en augmentant les masses financières réparties localement ou en élargissant leur champ d'intervention.

Il serait souhaitable que les collectivités locales prennent une plus grande part aux responsabilités du développement en consacrant une partie plus importante de leur budget au financement d'opérations à caractère économique. En particulier, compte tenu du fait que les aides de l'État en faveur de l'industrie et du tourisme ne s'adressent surtout qu'à des entreprises d'une certaine dimension, les collectivités locales devraient mettre en place des aides spécifiques en faveur de petites entreprises dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'artisanat, de l'industrie et du tourisme. Ces aides viendraient en complément des aides de l'État puisqu'elles s'adresseraient à des projets qui n'entrent pas dans les critères retenus pour les aides de l'État.

3. — *Les procédures contractuelles entre l'Etat et ses partenaires régionaux et locaux*

La conception de la planification a profondément changé en France. A un plan organisant de manière quantitative la croissance économique et le développement des équipements collectifs sur l'ensemble du territoire national, se substitue aujourd'hui un plan définissant de manière sélective les axes autour desquels doit s'articuler le développement économique et social ; le plan est complété par un ensemble de programmes d'actions prioritaires qui constituent un noyau dur des interventions de la puissance publique.

Entre les programmes d'actions prioritaires et les actions au jour le jour, il y a matière à développer en dehors du plan, des procédures contractuelles entre l'État et ses partenaires régionaux et locaux, pour assurer d'un commun accord le financement d'actions de développement économique coordonnées à l'intérieur d'un programme. De nombreux exemples montrent qu'il y a là une voie féconde permettant de susciter et d'organiser l'intervention de la puissance publique au profit du développement économique.

C'est ainsi que l'État s'est engagé récemment par l'intermédiaire du Ministère de la Jeunesse et des Sports et des Loisirs à la mise en place du plans triennaux pour ordonner le développement touristique

dans les Territoires d'Outre-Mer autour d'un ensemble d'objectifs et de moyens acceptés par tous.

De même l'État est appelé de plus en plus à intervenir dans les Territoires au travers de conventions passées avec les Territoires.

En définitive, au-delà des opérations retenues par les programmes d'actions prioritaires du plan il convient de poursuivre la préparation de programmes organisant le développement d'un secteur ou d'une région, de façon à permettre aux différents partenaires financiers (État, régions, départements et territoires), de s'engager dans des actions concertées de développement. Dans le même esprit, il conviendrait de faire appliquer dans les Territoires d'Outre-Mer la formule des « contrats de pays » permettant à un ensemble de communes ou à un syndicat intercommunal d'engager de façon contractuelle et avec l'aide de l'État des actions d'intérêt commun.

Enfin, il faut également souligner que l'État ne doit pas être le seul à prendre de telles initiatives et que les collectivités concernées peuvent prendre, dans leur intérêt, une part active à la définition et à l'élaboration des programmes.

Titre II. — La poursuite du progrès social et l'amélioration des conditions de vie

Chapitre premier

LA POLITIQUE SOCIALE

La politique sociale dans les Territoires d'Outre-Mer a été marquée au cours du VII^e Plan par une amélioration de la protection sociale des populations.

L'État s'est engagé dans la voie d'une prise en charge des régimes sociaux et de certaines catégories de population défavorisée ou insuffisamment protégées.

A. — La protection sociale des populations

Dans les Territoires d'Outre-Mer, la protection sociale relève des compétences décentralisées des territoires ; cependant, l'État s'est trouvé progressivement conduit à apporter son concours à l'amélioration des régimes sociaux encore trop générateurs d'inégalité. Cette manifestation de la solidarité nationale vis-à-vis des Territoires d'Outre-Mer, devrait être complétée par une plus grande mobilisation de la solidarité interne.

B. — L'aide à la migration

Les mouvements migratoires qui affectent les populations dans les Territoires du Pacifique, ne font pas l'objet d'une aide de la part des Pouvoirs publics. Il y a là une lacune à combler au cours du VIII^e Plan compte tenu des perspectives de la population et d'emplois dans ces territoires (urbanisation, situation du nickel).

En particulier, l'attention des Pouvoirs publics est appelée sur la situation critique que connaît l'importante communauté Wallisienne et Futunienne (10.000 personnes) établie en Nouvelle-Calédonie, qui supporte au premier chef le poids de la crise économique de ce territoire, sans possibilité de retour vers les îles d'origine dont l'exiguïté et la population déjà élevée font obstacle à une telle éventualité.

De ce fait, les Pouvoirs publics devraient envisager au profit de cette communauté, la mise en œuvre d'une action d'urgence, qui pourra être prolongée par un projet à moyen terme de prise en compte de cette population par la réforme foncière en cours et par le plan de développement de la Nouvelle-Calédonie. Il faut noter que le projet de loi (Sénat, n° 104, 1980-1981) relatif à l'aménagement foncier et à l'établissement rural dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances devrait permettre de résoudre certaines difficultés.

Chapitre II

AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE

I. — *Communications et désenclavement*

Les problèmes de communication occupent une place importante dans la vie économique et sociale des Territoires d'Outre-Mer, en raison de leur insularité et de leur éloignement ; aux problèmes posés par les distances importantes qui les séparent de la métropole ou des continents les plus proches, s'ajoutent parfois ceux de l'isolement de certaines zones intérieures, dû à l'éclatement du territoire en une multitude d'îles et d'îlots dispersés.

Par ailleurs, l'appartenance des Territoires d'Outre-Mer à l'ensemble français, introduit dans les transports et les télécommunications une certaine notion de « service public », caractérisée par l'intervention des Pouvoirs publics sur les conditions de desserte de ces collectivités (fréquence, régularité, prix).

Enfin, l'évolution rapide du trafic et des techniques de transport, implique une adaptation parfois difficile des infrastructures en place.

Trois orientations essentielles sont proposées en matière de transports et de télécommunications :

- rapprocher les Territoires d'Outre-Mer de la métropole par une amélioration des conditions de liaisons,
- désenclaver les Territoires d'Outre-Mer sur le plan local,
- adapter les infrastructures aux besoins.

A. — *Le rapprochement des Territoires d'Outre-Mer de la métropole*

L'importance des échanges économique et le développement des phénomènes migratoires entre les Territoires d'Outre-Mer, impli-

quent que les Pouvoirs publics s'attachent à réaliser un rapprochement entre les Territoires d'Outre-Mer et la métropole.

En ce qui concerne les transports aériens, une certaine notion de « service public » doit continuer à inspirer les relations entre l'État et les compagnies aériennes.

En effet, il s'agit d'assurer des liaisons régulières pour la population des Territoires d'Outre-Mer dans des conditions les plus économiques possibles à un niveau de prix et de service convenable, tout en assurant l'équilibre financier de la desserte. Il est donc recommandé de poursuivre dans ce cadre la politique des tarifs économiques, sans négliger les conditions nécessaires de confort.

Il faut promouvoir une politique sociale favorisant le transport de certaines catégories sociales, mais les conséquences de financières de cette politique doivent être prises en compte par la collectivité ; la mise en place de tarifs sociaux devrait se traduire par des compensations, à définir, à la compagnie ou au voyageur.

En ce qui concerne les transports maritimes, il importe d'observer que les hausses sur les prix des produits pétroliers frappent plus durement l'économie des Territoires d'Outre-Mer, que celle de l'hexagone. Les relèvements successifs des tarifs de frêt maritime au cours de ces dernières années risquent de se reproduire au cours du VIII^e Plan, en raison des perspectives d'évolution du prix du pétrole. Les conséquences en seront graves pour l'Outre-Mer français. En effet :

— d'une part, les niveaux de prix dans les Territoires d'Outre-Mer déjà plus élevés que celui de la métropole, risquent d'augmenter plus rapidement,

— d'autre part, un coût trop élevé du frêt entre la métropole et l'Outre-Mer, peut conduire à terme à une distension de leurs liens économiques traditionnels avec la métropole au profit des échanges dans leur environnement géographique.

Compte tenu des conséquences néfastes d'une telle évolution, il faut que les Pouvoirs publics mettent à l'étude la possibilité de réduire le coût du transport maritime entre la métropole et l'Outre-Mer français, en particulier par la mise en place (comme pour la Corse), d'une subvention au transport des marchandises.

Par ailleurs, la recherche des meilleures conditions possibles, pour l'exécution des liaisons maritimes (desserte et tarifs), demande la définition et la renégociation des conditions financières et réglementaires des transports maritimes : ouverture à la concurrence, mais réglementation de cette concurrence.

Notamment, il convient :

— d'améliorer la grille tarifaire résultant des accords entre les conférences maritimes et les autorités locales compétentes, afin d'éviter de nuire à l'industrie locale par des importations à tarifs faibles de produits importés venant concurrencer ceux qui sont fabriqués sur place et de favoriser, au contraire, l'approvisionnement de l'industrie locale en matières premières et produits semi-ouvrés. Les commissions de concertation chargées de définir les mesures de modulation des taux de frêt devraient comprendre des élus, afin de représenter en particulier le point de vue et les intérêts des consommateurs ;

— de transporter dans chaque catégorie tarifaire, des quantités de marchandises proportionnelles à la composition du trafic (de façon à ne pas écrémer les seules catégories avantageuses).

— d'organiser une coopération avec les douanes pour le contrôle des déclarations, en vue du respect des règles de la concurrence.

Pour de tels objectifs, l'appui des Pouvoirs publics est indispensable. Il l'est aussi pour contrôler la répercussion sur les prix à la consommation des allègements de charge des frêts.

En ce qui concerne les télécommunications, des progrès importants ont été réalisés (automatisation du trafic avec la métropole).

Cependant, le rapprochement territorial réalisé en métropole à l'occasion de la réduction à 3 du nombre de zones de tarification, n'a pas eu de retombées sur les Territoires d'Outre-Mer qui sont pourtant les collectivités de la République pour lesquelles une atténuation de la distance par une réduction des tarifs s'impose le plus. Il est souhaitable qu'un effort en ce sens soit réalisé au cours du VIII^e Plan et que les redevances dûes au titre des affranchissements et des communications téléphoniques entre la France métropolitaine et les Territoires d'Outre-Mer, soient facturés sur les mêmes bases qu'en métropole.

Par ailleurs, le développement du télex, qui s'affranchit plus aisément que le téléphone des décalages horaires, présente un intérêt certain pour les relations d'affaires et les relations administratives. Enfin, il convient d'installer à Wallis une station terrienne guidée sur

satellite, permettant l'automatisation des communications avec Nouméa, les territoires voisins et la métropole.

B. — *Le désenclavement sur le plan local*

Compte tenu des distances qui séparent les Territoires d'Outre-Mer des grandes zones d'activités, ainsi que la dispersion des îles de certains archipels, le désenclavement intérieur ou extérieur à une importance majeure pour la vie économique et sociale des Territoires d'Outre-Mer.

Pour le transport aérien, un problème particulier se pose entre les lignes aériennes régulières et services de charters.

Il apparaît :

- que la protection des lignes régulières est fondamentale,
- que sur les tronçons où le trafic est important les charters sont acceptables s'ils assurent à cette ligne un apport de clientèle touristique nouvelle et importante,
- que, par contre, sur les dessertes en situation sensible, il convient d'assurer par des lignes nationales un trafic garantissant leur maintien et leur équilibre.

Dans les Territoires d'Outre-Mer, l'importance de l'environnement étranger est primordial :

- les lignes aériennes étrangères ont abandonné certaines liaisons en gardant leurs droits. Cet abandon semble surtout dû à l'absence de rentabilité. Par contre, le maintien des lignes françaises régulières ne paraît pas possible dans les années à venir, si les précautions nécessaires à l'octroi d'autorisations de charters étrangers ne sont pas prises.

Cependant, un développement des possibilités d'accueil de touristes peut permettre, s'il est important, à la fois le renforcement des lignes régulières et peut être l'utilisation de certains droits sur les liaisons, notamment avec le Japon et l'Amérique du Sud, ainsi que l'autorisation de charters étrangers de ces régions et vers elles.

Dans le Pacifique, les liaisons avec les États étrangers méritent d'être poursuivies et développées. Une orientation économique croissante de la Nouvelle-Calédonie vers l'Australie, nécessite la présence française pour les liaisons par air et par mer.

L'ensemble des problèmes de transports aériens et maritimes dans les Territoires d'Outre-Mer, doit être suivis par un « conseiller aux transports », dans le Pacifique Sud, et une concertation étroite doit être établie entre transporteurs et chargeurs.

Il convient de noter que la faible dimension économique de certains Territoires, ne permet pas d'envisager la mise en place de liaisons aériennes ou maritimes directes, d'où la desserte de Wallis et Futuna par Nouméa.

Enfin, il est nécessaire de donner aux ports de l'Outre-Mer français, la vocation et les moyens de servir de port d'éclatement de trafic vers les pays de la zone.

En ce qui concerne les infrastructures routières, les retards à rattraper concernent essentiellement :

— l'achèvement du réseau routier de base en Nouvelle-Calédonie, notamment pour assurer le désenclavement de la côte Est,

— le bitumage à Wallis et Futuna de la route centrale reliant l'Internat de Malaetoli à l'aérodrome (environ 15 km), ainsi que celui de la route territoriale n° 1 de l'île de Futuna (20 km environ).

En matière de réseaux de télécommunications intérieures, malgré un accroissement des équipements et du nombre de lignes, des retards importants subsistent dans les Territoires d'Outre-Mer eu égard au nombre de demandes en instance. Là encore, on peut constater que l'effort d'équipement réalisé en métropole au cours du VII^e Plan n'a pas été accompagné d'un effort comparable dans les Territoires d'Outre-Mer. Il est proposé qu'un tel effort soit développé au cours du VIII^e Plan, en tenant compte du rôle important que peut avoir le téléphone sur le désenclavement des populations isolées dans les archipels. Il est bien entendu qu'un développement des télécommunications dans ces zones isolées entraîne une diminution du volume des équipements réalisés pour une même masse financière, car le coût d'une installation y est plus élevé.

Le désenclavement intérieur des archipels est assuré par les territoires concernés et pose essentiellement des problèmes de création de nouvelles pistes d'aviation (Polynésie) et d'adaptation des équipements en fonction de l'accroissement du trafic qui conduit à envisager (une fois épuisées les possibilités d'accroître les fréquences), l'exploitation d'appareils importants et par conséquent, l'allongement des pistes.

C — *Adaptation des infrastructures aux besoins*

En ce qui concerne les aéroports, on peut noter que l'augmentation du trafic aérien pose quelques problèmes limités d'adaptation ou d'amélioration des installations au sol :

— en Polynésie une solution doit être trouvée pour assurer le fonctionnement en toute sécurité des liaisons internationales et locales, par exemple en dégagant les installations militaires au profit des lignes intérieures,

— en Nouvelle-Calédonie, il s'agit d'allonger la piste et de compléter les équipements pour permettre le décollage à pleine charge des B 747,

— à Wallis et Futuna, il conviendrait d'aménager un aérogare moderne à Wallis, d'allonger la piste principale et de renforcer son revêtement pour permettre d'accueillir des appareils plus gros et enfin d'installer à Futuna un dispositif réglementaire de balisage et d'éclairage de la piste.

Les problèmes posés par les ports sont d'une toute autre dimension : à Wallis et Futuna, il conviendrait d'allonger le quai de Mata-Utu et d'achever le réflecteur du quai de Sigave.

II. — *Améliorer la qualité de la vie Outre-Mer*

A. — *Amélioration des conditions de logement*

Dans les Territoires d'Outre-Mer, le secteur du logement qui est de compétence territoriale, connaît des situations très différentes d'un territoire à l'autre.

En Polynésie, une forte immigration de population en provenance des îles des archipels contribue à multiplier les bidonvilles autour de Papeete ; le nombre des logements insalubres est estimé à environ 2.000.

Le principe d'une intervention de l'État a été retenu. Elle pourra porter sur la viabilisation des bidonvilles existants et la réalisation d'ébauches de logements à caractère très social ; une convention en ce sens devra être passée entre le territoire et le Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie.

En Nouvelle-Calédonie, la situation dans ce secteur est tout à fait originale ; en effet, la Société Immobilière et de Crédit de la Nouvelle-Calédonie (S.I.C.N.C.), dispose d'un parc de logements vides, tandis

que quelques zones de bidonvilles viennent de se constituer dans la région de Nouméa. Il apparaît que les actions du Fonds Social de l'Habitat (F.S.H.), dont les ressources proviennent d'un prélèvement de 2 % sur les salaires versés dans le territoire, pourraient être orientées temporairement vers le rachat des logements vides de la S.I.C.N.C. pour les gérer de telle sorte qu'ils soient accessibles aux plus déshérités.

A Wallis et Futuna, les besoins sont estimés entre 600 et 1.000 logements à construire en 3 ans. L'effort en faveur de la construction est limité aux prêts de la Caisse Centrale de Coopération Économique (C.C.C.E.), qui est disposée à accroître son concours dans le cadre d'une politique de l'habitat à mettre en place. Une telle politique devrait, en particulier, prévoir les moyens propres à préserver un habitat de type traditionnel. Il faut noter également que le territoire étant soumis en totalité au droit coutumier foncier, il subsiste un problème pour la prise de garanties hypothécaires sur l'immeuble à moins d'introduire dans ce territoire la pratique du bail emphytéotique qui permettrait de faire augmenter la durée et le montant des prêts. Enfin, les interventions de la Caisse Centrale de Coopération Économique, en faveur de l'habitat social, devraient être étendues (par voie de convention), à l'habitat très social du monde rural qui n'a jamais eu d'accès, jusqu'à présent, aux prêts de l'établissement financier.

B. — *La santé*

Dans les Territoires d'Outre-Mer, la santé est traditionnellement de compétence territoriale et la situation est très différente selon les territoires.

En Nouvelle-Calédonie, une convention du 30 mai 1978 entre le territoire et le Ministère de la Santé, a permis d'augmenter sensiblement les dépenses publiques en matière de santé. On peut noter avec intérêt la formation, à partir de 1980, de « vigiles de santé », qui correspondent aux travailleurs sanitaires de l'O.M.S. et qui sont les correspondants du service de la santé au niveau de chaque tribu ou groupe ethnique de quartiers et villages.

En Polynésie française, la situation sanitaire est confrontée à plusieurs problèmes spécifiques :

— d'une part, l'éloignement et la dispersion des îles mal reliées entre elles posent un problème d'évacuation vers Tahiti ou vers l'extérieur,

— d'autre part, la concentration des équipements sanitaires sur Tahiti, s'accompagne d'une prédominance de la médecine curative par

rapport à la médecine préventive, ce qui doit retenir l'attention des autorités locales.

Il apparaît que, dans ces territoires, s'impose la définition d'une politique de la santé, fondée sur le choix et la localisation des équipements indispensables, et sur une nouvelle définition du financement des dépenses de santé, s'inspirant des orientations qui se dégagent en métropole et faisant davantage appel aux possibilités contributives des assujettis, tout en développant l'aide médicale gratuite au profit des catégories sociales les plus déshéritées. A cet égard, les orientations tracées par le Conseil du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie fournissent un bon exemple d'une politique réaliste et efficace dans ce domaine.

A Wallis et Futuna, la prise en charge par l'État en 1972 du service de la santé a permis une amélioration très nette de la situation sanitaire ; outre la disparition des grandes endémies (tuberculose, lèpre), la formation d'une unité de lutte anti-filarienne a permis d'abaisser le taux de porteurs de micro-filaires de 20 % en 1960 à 2 % aujourd'hui. Il faut souhaiter la création de dispensaires dans les centres les plus retirés pour y obtenir les mêmes résultats et une participation beaucoup plus importante pour la formation des aides-soignantes en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie par accroissement du contingent de bourses accordées par le Ministère de la Santé.

C. — *La politique culturelle*

Une des originalités du VIII^e Plan devrait être de prendre en compte la dimension culturelle de l'Outre-Mer français.

Les actions engagées depuis 1973 en matière culturelle dans les Territoires d'Outre-Mer, a permis indéniablement une prise de conscience de ces problèmes dans chacun des Territoires, aussi bien de la part des collectivités locales que des administrations centrales et locales concernées.

Cela s'est traduit notamment par :

— le développement de la diffusion culturelle et des échanges entre les Territoires et la métropole,

— la reconnaissance des valeurs culturelles locales et l'aide apportée à leur expression (la mise en valeur de monuments et de sites, conventions passées avec les Territoires d'Outre-Mer pour l'archéologie, la musique et les métiers d'art, l'amorce d'une étude des langues océaniques ou créoles, étude du patrimoine historique...),

— la mise en place d'un certain nombre de structures appropriées : centre d'action culturelle, bibliothèque, structures de caractère muséographique, documentaire et d'archives.

Cependant, un retard est pris en matière d'action culturelle dans les Territoires d'Outre-Mer par rapport à la métropole, alors que les spécificités propres à chaque territoire requièrent la définition d'une politique hardie et déterminée.

Il convient également de remarquer l'importance de la politique culturelle comme facteur de paix sociale et de développement économique ; en effet elle libère des tensions nées de l'histoire et de l'éloignement et, génératrice de consensus, elle permet la mobilisation des énergies aux fins de développement.

Dès lors, on peut souhaiter que l'initiative gouvernementale récemment lancée aux Antilles-Guyane par la création de groupes de réflexion se prolonge et aboutisse à la définition d'objectifs d'actions culturelles tournées à la fois vers la sauvegarde de l'authenticité du passé et vers la synthèse de la culture métropolitaine et du patrimoine d'origine locale. Une telle initiative mérite d'être promue dans l'ensemble des Territoires.

Il est indispensable qu'un soutien financier accompagne cette action, tant en ce qui concerne les investissements de sauvegarde du patrimoine hérité du passé et la création des équipements collectifs, que pour l'aide qu'il conviendra d'apporter aux associations locales porteuses de l'expression culturelle de leur milieu.

Les lignes majeures de cette action sont les suivantes :

— développer les recherches concernant ces cultures et ces populations, notamment dans le secteur des sciences humaines,

— contribuer à rapprocher les populations des Territoires d'Outre-Mer de leur patrimoine culturel et faciliter la réappropriation des éléments de ce patrimoine grâce à des actions de diffusion par le musée, le livre, le disque, le film, tant sur place qu'à l'extérieur,

— favoriser une meilleure connaissance de cet aspect de réalité des Territoires en métropole comme à l'étranger,

— obtenir une participation active à cet effort des mass-médias, et plus spécialement de F.R.3 dont la responsabilité au plan de l'éducation de la formation et de la promotion est essentielle,

— rechercher les moyens d'adapter les programmes de l'enseignement aux caractères spécifiques des Territoires d'Outre-Mer.

Troisième partie

EXAMEN DES CREDITS

Votre rapporteur ne souhaite pas faire un examen exhaustif des crédits du Secrétariat d'État, car cela a été excellemment fait dans le rapport de la Commission des Finances.

Cependant, pour apprécier la politique que le Gouvernement compte mener en 1981, il est nécessaire de connaître quelques grandes données financières. Pour ce faire, il faut à la fois étudier les dotations budgétaires du Secrétariat d'État et celles inscrites dans les divers ministères techniques qui interviennent dans les T.O.M.

A. — Le budget du Secrétariat d'État

Le budget de 1981 se présente pour la première fois, sous la forme d'un document unique où se trouvent fusionnés, en un seul titre III, les moyens des services. Cependant, pour les interventions publiques et les dépenses en capital, la distinction entre les D.O.M. et les T.O.M. a été maintenue. L'évolution du budget consacré aux T.O.M. est retracée dans le tableau ci-dessous :

Évolution du budget du Secrétariat d'État consacré au T.O.M. (en francs)

	1980	1981	Évolution
— Dépenses ordinaires	560 910 839	587 100 065	+ 4,7 %
- Moyens des services (D.O.M. + T.O.M.)	306 887 560	318 983 823	+ 3,9 %
- Interventions publiques (T.O.M.)	145 129 729	157 320 285	+ 8,4 %
— Dépenses en capital (T.O.M.)			
- Crédits de paiement	116 098 000	120 620 000	+ 3,9 %
- Autorisations de programme	117 090 000	132 260 000	+ 12,9 %

1. — *Les dépenses de fonctionnement*

Différents ajustements aux besoins ont été réalisés dans les dépenses de fonctionnement :

- Les subventions aux budgets locaux des T.O.M. ont été accrus de 5,2 millions de francs ;
- Le montant de la recherche dans les Terres australes et antarctiques a été augmenté de 3,2 millions de francs.

2. — *Les dépenses d'investissement*

Dans le projet de loi initial présenté par l'Assemblée nationale, celles-ci étaient en très nette régression (— 1,2 % pour les crédits de paiement, — 1,5 % pour les autorisations de programme). Cependant, grâce à un amendement adopté par les Députés, le montant des dépenses d'investissement a atteint un niveau plus satisfaisant (+ 3,9 % pour les crédits de paiement, + 12,9 % pour les autorisations de programme).

En ce qui concerne la recherche, l'enveloppe passe de 8,970 millions de francs à 9,4 millions de francs, en autorisations de programme, soit une augmentation de 4,8 % en valeur et une diminution d'au moins 8 % en volume. Sur ce total, 6,8 millions de francs sont destinés à la recherche scientifique dans les Terres australes et antarctiques françaises (T.A.A.F.) et 2,6 millions de francs aux activités du Groupement d'Études et de Recherche pour le Développement de l'Agronomie tropicale (GERDAT). Les crédits de paiement progressent de 8,970 millions de francs à 9,4 millions de francs. Il faut noter que la subvention à l'Office de la Recherche scientifique et technique d'Outre-Mer (O.R.S.T.O.M.) inscrite habituellement au budget des T.O.M. (3 millions de francs en 1980), est désormais rattaché au budget du ministère de la Coopération. Cela signifie donc qu'à action constante, le budget de la recherche est en sensible augmentation.

La subvention au Fonds d'investissement économique et social (FIDES) est de 118 860 000 francs (+ 16 %).

Les actions de la section générale (soit environ 75 % des crédits) concerneront principalement : la réforme foncière et le développement de la caféi-culture en Nouvelle-Calédonie ; l'alimentation des fonds d'aide au développement de l'Intérieur et des Iles de la Nouvelle-Calédonie (FADIL) et de la Polynésie Française (FADIP), la promotion mélanésienne et les actions de développement des infrastructures de base pour Wallis et Futuna.

L'emploi des dotations de la section territoriale (soit environ 25 % des crédits) ne sont pas connus car ce sont les Assemblées territo-

riales qui arrêtent le programme. On peut cependant penser que ces fonds serviront :

— à soutenir le secteur productif en Nouvelle-Calédonie par le financement d'actions destinées à atténuer les effets de la crise conjoncturelle et à promouvoir la relance de l'activité économique ;

— à poursuivre en Polynésie française la mise en valeur des ressources locales, l'effort de reboisement ainsi que l'action de désenclavement des Iles ;

— à compléter l'équipement en infrastructures de Wallis et Futuna.

Le budget du Secrétariat d'Etat consacré aux T.O.M. sera, en 1981, en diminution en franc constant. Cependant, il faut rappeler que l'accession à l'indépendance des Nouvelles-Hébrides entraîne une diminution des charges du ministère (1). Globalement, on peut donc considérer que le Secrétariat d'État dispose, pour les T.O.M., des mêmes ressources qu'en 1980.

B. — *L'effort budgétaire et financier de l'État*

Le seul examen du budget du Secrétariat d'État est très insuffisant pour porter un jugement sur l'effort de l'État en faveur des Territoires d'Outre-Mer. En effet, depuis 1975, le principe a été retenu que chaque ministère devait intervenir dans les Territoires. Les tableaux ci-dessous récapitulent l'ensemble de ces interventions.

L'ensemble des crédits de paiement atteint 2 milliards de francs ; cela représente une forte hausse (+ 23 %) par rapport à 1980. Cependant, 60 % de la hausse constatée provient d'une augmentation des dotations du ministère de l'Éducation nationale ; cet accroissement est dû au fait que ce ministère a décidé de prendre en charge les frais de scolarisation en Nouvelle-Calédonie ; il s'agit donc d'un transfert entre le budget du Territoire et celui de l'État.

En dehors du ministère de la Santé, qui double son action dans les Territoires, la plupart des autres ministères diminuent en francs constants et même parfois, en francs courants, leurs interventions. On peut particulièrement regretter que le ministère de l'Agriculture réduise de moitié ses actions. Il aurait été également nécessaire que le ministère des Transports accroisse de façon plus substantielle qu'il ne l'a fait ses interventions, car c'est un secteur vital pour l'avenir des Territoires.

(1) Il faut cependant noter que certains crédits de paiement sont encore inscrits au budget de 1981 pour rembourser le nouvel Etat de certaines avances qu'il a faites.

**Récapitulation générale de l'effort budgétaire et financier consacré
aux Territoires d'Outre-Mer
(en millions de francs)**

	1980				1981			
	Crédits de paiement			Autorisations de programmes	Crédits de paiement			Autorisations de programmes
	Gestion des services	Crédits affectés	Total des C.P.		Gestion des services	Crédits affectés	Total des C.P.	
I. Dépenses civiles								
Agriculture.....	»	17,323	17,323	4,731	»	9,749	9,749	4,311
Anciens combattants.....	»	22,861	22,861	—	»	24,698	24,698	—
Culture et communication.....	»	1,511	1,511	—	»	1,031	1,031	—
Économie et Budget :								
I. Charges communes.....	»	211,600	211,600	—	»	234,600	234,600	—
IV. Budget.....	»	44,838	44,838	0,522	»	49,057	49,057	0,250
Éducation.....	»	714,246	714,246	49,456	»	944,480	944,480	57,000
Environnement et cadre de vie.....	1,180	2,162	3,342	5,000	0,918	2,127	3,045	—
Intérieur.....	»	72,751	72,751	5,000	»	75,223	75,223	—
Justice.....	»	28,087	28,087	—	»	34,262	34,262	0,500
Jeunesse, sports et loisirs.....	»	19,881	19,881	1,500	»	20,649	20,649	1,500
Territoires d'outre-mer.....	26,494	295,851	322,345	112,090	29,810	340,425	376,235	132,260
Transports :								
II. Aviation civile et météorologie.....	3,548	99,930	103,478	11,820	3,925	110,284	114,209	14,492
III. Marine marchande.....	0,179	10,848	11,027	3,359	0,192	13,804	13,996	13,804
IV. Transports intérieurs.....	»	2,000	2,000	5,900	»	1,00	1,00	0,930
Travail et santé :								
II. Travail et participation.....	»	2,636	2,636	0,300	»	2,653	2,653	0,800
III. Santé et famille.....	»	45,877	45,877	1,000	»	107,072	107,072	—
Postes et télécommunications.....	»	34,753	34,753	14,055	»	32,120	32,120	9,385
Totaux (1).....	31,401	1.627,154	1.658,555	209,732	34,845	2.903,234	2.044,079 (1)	234,412

(1) Non compris dotation globale de fonctionnement : 1980... 93,00 ; 1981... 110,00. La colonne gestion des services correspond au coût de gestion des services métropolitains chargés des Territoires d'Outre-Mer.

	1980				1981			
	Crédits de paiement			Autorisations de programmes	Crédits de paiement			Autorisations de programmes
	Gestion des services	Crédits affectés	Total des C.P.		Gestion des services	Crédits affectés	Total des C.P.	
I. Dépenses militaires								
Défense :								
Section commune.....	»	14,618	141,618	11,377	»	159,327	159,327	16,876
Service des essences.....	»	2,375	2,375	0,370	»	2,610	2,610	0,350
Section air.....	»	57,962	57,962	0,087	»	66,799	66,799	0,096
Section forces terrestres.....	13,106	192,018	205,124	8,896	14,416	222,401	236,817	13,100
Section marine.....	»	496,302	496,302	7,397	»	537,358	537,358	6,475
Section gendarmerie.....	»	119,592	119,592	4,096	»	136,857	136,857	9,616
Totaux.....	13,106	1.009,867	1.022,973	32,217	14,416	1.125,352	1,139,768	46,501

Sans compter les dépenses militaires, les autorisations de programmes progressent de façon insatisfaisante : +12 %, ce qui signifie une stabilité en francs constants.

L'ensemble des crédits destinés aux Territoires d'Outre-Mer pour 1981 n'atteint pas encore un niveau satisfaisant et l'augmentation par rapport à 1980 est trop faible. Cependant, il faut remarquer que les T.O.M. semblent avoir moins connu que d'autres secteurs les rigueurs de l'austérité budgétaire préconisée par le Gouvernement pour 1981. Par ailleurs, l'indépendance des Nouvelles-Hébrides réduit le champ d'application de ces crédits, ce qui permet d'espérer que chaque Territoire sera quand même un peu plus aidé qu'en 1980.

EXAMEN EN COMMISSION

La Commission des Affaires Économiques et du Plan a procédé à l'examen de ce rapport de sa réunion du mercredi 29 octobre 1980.

Au cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur, M. Michel Chauty, Président, a décrit les importantes possibilités offertes à la pêche dans les terres australes et antarctiques.

M. André Lejeune s'est interrogé sur le niveau de vie des populations dans les T.O.M. Il a insisté sur l'importance des structures foncières en ce qui concerne le développement agricole.

M. Pierre Tajan a souhaité obtenir des précisions en ce qui concerne les cultures dans les T.O.M.

M. Fernand Lefort a demandé des informations sur l'évolution des prix dans les Territoires d'Outre-Mer.

En réponse à ces questions, le rapporteur a précisé qu'il était difficile de comparer le niveau de vie des populations des T.O.M. avec celui qu'on connaît en métropole ; en 1977, le produit intérieur brut (P.I.B.) par habitant étant de 26.000 francs en Nouvelle-Calédonie, 19.500 francs en Polynésie française. L'évolution de la hausse des prix est sensiblement la même qu'en métropole. Il a enfin indiqué que Wallis et Futuna produisait en 1978 4.300 tonnes de bananes, 4.400 tonnes de fruits de l'arbre à pain, 2.400 tonnes de manioc et 2.500.000 unités de noix de coco.

La Commission a adopté le rapport présenté par M. Jacques Mosson et a décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat les dispositions du projet de loi de finances pour 1981 relatives aux T.O.M.